

- 1 FEV. 2021

Madame, Monsieur le maire,

Comme vous le savez, la campagne de vaccination contre la COVID-19 pilotée par l'État a démarré dans l'Yonne, comme au plan national, pour la population âgée à domicile, ainsi que pour les personnes à risque de forme grave.

Les maires et présidents d'intercommunalité constituent à l'évidence un maillon essentiel dans l'accompagnement de nos aînés vers la vaccination, qu'il s'agisse de les informer ou de les aider dans leurs démarches, mais également de leur proposer des solutions de mobilité vers les différents centres dédiés. Nous avons tous l'ambition collective d'aider la population, en premier lieu les plus fragiles, et le Conseil Départemental jouera son rôle d'appui auprès des communes, comme de tous les acteurs locaux, dans la période qui s'ouvre.

Pour vous aider à accompagner vos administrés les plus fragiles, je vous rappelle ainsi que **le Département rend disponible la liste des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie et de la Prestation de Compensation du Handicap de votre commune.**

Vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante : [katie.pascault@yonne.fr](mailto:katie.pascault@yonne.fr).

En complément, pour le grand public comme pour les élus locaux, **la MAIA du Conseil Départemental de l'Yonne met à disposition son extranet** (<https://www.maia89.fr/>) avec toutes les ressources nécessaires sur la vaccination.

Enfin, un numéro unique est activé par les services du Département au 03 86 72 85 00 pour répondre aux questions potentielles sur la vaccination des publics fragiles et enregistrer les situations les plus délicates pour lesquelles il est nécessaire que les équipes du Conseil Départemental proposent un accompagnement spécifique.

Le Département a travaillé, à cet effet, en étroite collaboration avec les Services d'Aide à Domicile du territoire et mobilisera un financement exceptionnel pour leur permettre d'accompagner vers les centres de vaccination les bénéficiaires de l'APA et de la PCH isolés et sans solution de transport ou de prise en charge. Vous pouvez donc proposer à vos administrés, dans de tels cas, de prendre attache avec les services intervenant sur votre commune pour faciliter leur accès à la vaccination.

Nous vous adressons dès à présent une fiche d'aide synthétique, qui pourra vous appuyer dans l'accompagnement de nos aînés.

Nos services pourront en parallèle centraliser les informations sur les dispositifs mis en œuvre localement afin de guider nos aînés qui le souhaitent vers les centres de vaccination. Vous pourrez bien sûr utiliser le numéro unique de la MAIA et l'adresse e-mail indiqués sur le présent courrier pour nous communiquer ces informations et nous aider à les relayer.

Le Département restant bien entendu mobilisé à vos côtés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Départemental de l'Yonne



Patrick GENDRAUD